

Communiqué de presse

Plan de Relance : la Banque des Territoires et la Métropole du Grand Paris renouvellent leur partenariat pour 3 ans



Paris, 19 juillet 2021

Olivier SICHEL, directeur de la Banque des Territoires et Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ont signé une nouvelle convention de partenariat triennale, destinée à relancer l'économie métropolitaine affectée par la crise sanitaire. Cette convention s'intègre dans le cadre du plan de relance de la Caisse des Dépôts, mis en œuvre par la Banque des Territoires, et de celui de la Métropole du Grand Paris. La signature s'est tenue en présence de Marc GUILLAUME, Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris, Marianne LOURADOUR, directrice régionale Île-de-France de la Banque des Territoires, Éric CESARI, Vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué à la Stratégie et aux Partenariats institutionnels, Geoffroy BOULARD, Vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué à la Communication et à l'Innovation numérique, Xavier LEMOINE, Vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué à l'Économie circulaire, collaborative, sociale, et solidaire, Laurent JEANNE, Conseiller métropolitain, Maire de Champigny-sur-Marne, d'autres élus et partenaires métropolitains réunis à l'occasion du « Rendez-Vous de la Relance en Île-de-France » organisé par la Banque des Territoires.

Résultat d'un partenariat historique, durable et confiant, cette convention a pour ambition de coordonner et de faire converger les actions de la Banque des Territoires et de la Métropole du Grand Paris afin de favoriser l'émergence d'une dynamique de développement ainsi que la concrétisation de projets métropolitains innovants.

Ce partenariat s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- **L'aménagement, l'attractivité et le commerce**

La convention place la troisième édition de l'appel à projets urbains innovants « *Inventons la Métropole du Grand Paris* » au cœur du partenariat. Lancée par la Métropole du Grand Paris le 6 mai 2021, cette nouvelle édition sera mise en œuvre avec l'appui de la Banque des Territoires comme tiers investisseur pour les projets sélectionnés. Ce partenariat prévoit par ailleurs l'accompagnement du programme « Centres-Villes Vivants » ainsi que le travail à la conception d'un outil de portage foncier commercial à l'échelle du territoire de la Métropole pour accompagner la revitalisation de ses centres-villes et soutenir le commerce de proximité.

- **La transition énergétique et écologique**

La convention prévoit également la mise en œuvre d'un dispositif de soutien aux initiatives de rénovation énergétique des bâtiments publics, l'accompagnement du schéma directeur énergétique métropolitain (SDEM),

et la valorisation de la biodiversité. Les deux partenaires s'engagent à développer les investissements dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, notamment via le fonds d'investissements métropolitain (FIM).

- **L'habitat**

Avec ce partenariat, la Métropole du Grand Paris et la Banque des Territoires s'engagent à accompagner le développement de l'offre de logements à l'échelle métropolitaine mais aussi à soutenir la rénovation de l'habitat privé et des copropriétés dégradées.

- **La culture et le tourisme**

Le tourisme est une des composantes fortes du plan de relance de la Banque des Territoires et la convention engage une collaboration nouvelle en vue de développer une stratégie métropolitaine en matière de culture et de tourisme afin de contribuer au rééquilibrage territorial et au développement de l'offre immobilière dédiée.

- **L'innovation et le numérique**

La convention engage également les partenaires à se mobiliser pour lutter contre la fracture numérique, à accélérer la transition numérique des collectivités mais aussi à accompagner l'émergence de lieux et d'infrastructures favorisant l'innovation.

Par cette convention, la Banque des Territoires s'engage à mobiliser toute son offre (ingénierie, financement, investissement) au service des territoires métropolitains. Elle accompagnera ainsi la Métropole du Grand Paris dans ses stratégies de développement et sa dynamique de relance économique à l'échelle métropolitaine.

Pour Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris : « Depuis la création de la Métropole le 1^{er} janvier 2016, la Banque des Territoires en est un partenaire efficace, régulier et solide. Nos deux institutions n'ont eu de cesse de conjuguer leurs efforts pour concrétiser la mise en œuvre de projets et d'actions sur le territoire métropolitain. Cette convention nous donne une feuille de route commune pour travailler encore ensemble au renforcement de la dynamique métropolitaine de développement. »

Pour Marianne LOURADOUR, directrice régionale Île-de-France de la Banque des Territoires : « Cette convention traduit une nouvelle étape dans le partenariat confiant et fructueux entre la Banque des Territoires et la Métropole du Grand Paris. Nos collaborations à venir sur de nouveaux thèmes ainsi que les projets communs déjà identifiés permettront de développer ensemble des synergies toujours plus efficaces au service des territoires et des communes. Les échanges et travaux engagés ces dernières années ont permis d'atteindre un niveau de maturité dans nos relations et dans les projets conçus en commun avec la Métropole du Grand Paris. ».

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr


Contact presse :

Justine Rablat : justine.rablat@caissedesdepots.fr - 06 33 16 30 44

A propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

www.metropolegrandparis.fr |  @GrandParisMGP

Contact presse :

Amal Hmimed : amal.hmimed@metropolegrandparis.fr - 07 63 66 47 51